

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

6^{ème} séance de l'année 2011

CAP EXCELLENCE

Vendredi 16 décembre 2011

DÉLIBÉRATION N°2011.12.06/204

Participation
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
au concours « *Lumières dans la ville* »,
organisé par la ville des Abymes
du 13 au 20 décembre 2011

L'An Deux Mil Onze, le vendredi 16 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 5 décembre 2011.

PRÉSENTS : 11

M. Jacques	BANGOU	Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire

MANDANTS : 3**MANDATAIRES : 3**

Mme Suzelle SEVILLE
M. Rosan RAUZDUEL
M. Serge NIRELEP
(A partir de 10h41)

M. José GUIOLET
M. Patrick SELLIN
M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 5

M. Eric JALTON
Mme Juliana FENGAROL
M. Franck PETIT
Mme Eliane VESPASIEN (A partir de 10h41)
Mme Eliane GUIOUGOU (A partir de 11h03)

ABSENT : 1

M. Georges BREDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Betty SALBOT*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU la demande de subvention présentée le 17 octobre 2011 par la ville des Abymes ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

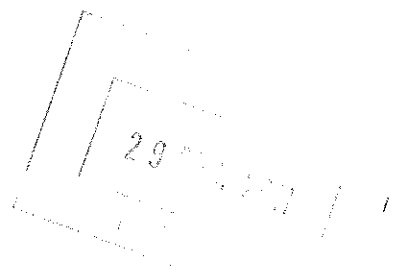
Considérant le rapport du Président ;

Pour valoriser les fêtes de Noël, la ville des Abymes organise la 2^{ème} édition du concours intitulé « *lumières dans la ville* », du 13 au 20 décembre 2011.

La collectivité a sollicité la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour le don d'un prix au titre du Grand prix Cap Excellence.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;



DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au concours intitulé « *lumières dans la ville* », organisé par la collectivité des Abymes, du 13 au 20 décembre 2011.

ARTICLE 2 : D'offrir à l'un des gagnants du concours, à titre de don et au titre du Grand prix Cap Excellence, un téléviseur d'une valeur de **cinq cent euros (500€)** minimum et de **mille euros (1 000€)** maximum.

Ce prélèvement se fera sur le budget principal 2011 de Cap Excellence - Chapitre 67- Compte 6718 (*Charges exceptionnelles de gestion*).

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre et à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 Dec. 2011

Le Président

Jacques BANGOU



▪ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le 29 Dec. 2011

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 29 Dec. 2011

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-À-Pitre, le 29 Dec. 2011

▪ Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 29 Dec. 2011